



Bordeaux, le mardi 26 mai 2015

**DÉCLARATION FNEC-FP-FO  
CHSCTA de Bordeaux - 26 mai 2015**

Monsieur le Recteur  
Madame la Directrice,  
Mesdames & Messieurs les membres du comité

« Les CHSCT dans la fonction publique n'ont pas les moyens de prendre la mesure des Risques Psycho Sociaux, il est nécessaire de faire évoluer cela ». indique la publication spécialisée du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental).

Ainsi commençait notre déclaration de novembre.

Notre déclaration va donc apparaître sans aucun doute comme une redite, c'est parce que la situation n'évolue guère.

**Les principales dispositions statutaires du décret 82-453 modifié ne sont pas mises en œuvre**

Visites médicales obligatoires pour tous.

Les enquêtes des CHSCT pour les accidents du travail ne sont réalisées qu'à la marge et entraînent absence de réalisation de l'arbre des causes et donc absence de mise en œuvre de mesures de prévention notamment primaire.

L'exercice du droit de retrait encore très contesté par les administrations locales.

**Aujourd'hui même**, la situation du lycée professionnel Emile Combes de Bègles, déjà mis à mal par un conflit lié à un non-respect de la carte des formations, s'est fortement dégradée.

Des violences graves ont été portées, maintenant\*, envers des enseignants dans l'exercice de leur travail.

Une vidéo de l'agression a été réalisée et postée en ligne sur le net.

Les élèves auteurs seraient restés scolarisés dans l'établissement.

Une demande de retrait a donc été réalisée par des personnels et, selon eux, mal appréciée par leur direction. Nous leur avons conseillé les rédactions de fiches SST et éventuellement DGI.

Nous demandons une enquête en urgence du CHSCTA.

En outre, s'il s'agit d'institutionnaliser le CHSCT et ses membres et de les transformer en techniciens de l'hygiène et de la sécurité, les représentants FO sont des représentants des personnels qui détiennent leur mandat de leurs adhérents et de leurs structures syndicales.

De ce point de vue, pour la FNEC FP FO, ses représentants continueront de s'exprimer en tant que tels y compris lors des visites conformément au droit aux représentants syndicaux en CHSCT.

La FNEC FP FO ne saurait d'ailleurs être engagée par de quelconques protocoles pour ces visites et enquêtes. Ces protocoles qui n'ont pas de caractère réglementaire, ont à notre sens, pour objectif d'encadrer l'action des représentants des personnels. La FNEC FP FO ne saurait l'accepter.

Concernant le rôle des secrétaires de CHSCT, la FNEC FP FO rappelle qu'ils n'ont aucune prérogative de représentation des autres organisations syndicales, notamment FO, et qu'ils doivent réglementairement, tout au plus, comme c'est le cas dans ce CHSCT M, être l'intermédiaire entre l'administration et les autres organisations syndicales.

Concernant les Risques Psychosociaux, la FNEC FP FO rappelle que c'est bien les suppressions d'emplois (qu'elles s'appellent RGPP ou MAP), l'austérité (blocage des salaires depuis 2010), les différentes réformes (territoriale, loi PEILLON, Décret Hamon, réforme du Collège, loi NOTRe, rythmes scolaires, réforme STI, ...) qui génèrent et génèreront des risques psycho-sociaux. De ce point de vue, ils ne peuvent être traités en tant que tels sans que ces réformes soient remises en cause. La FNEC FP FO demande que les RPS soient traités en lien avec les CT et donc l'organisation des services.

**En effet ce CHSCT se tient aussi dans le contexte de nouvelles réformes décrétées sans concertation.**

La réforme du collège, fortement contestée par les personnels (journée de grèves et manifestations du 19 mai), mais aussi par des parents d'élèves, va avoir inévitablement un impact sur les conditions de travail. Dans le contexte très tendu de multiplication des pressions hiérarchiques, des conseils et autres référents créés ces derniers temps, la marge d'autonomie proclamée risque de n'être qu'un outils supplémentaire de management au service d'une logique comptable.

L'application de nouveaux programmes à tous les niveaux la même année et la multiplication des réunions de « concertation » vont considérablement accroître la charge de travail alors qu'on sait que les conditions de travail au collège sont déjà particulièrement difficiles.

Le projet proposé risque, à l'instar de ce qui s'est passé récemment au lycée, de désorganiser le collège et d'accroître les difficultés pour les personnels.

L'instauration de hiérarchies intermédiaires, la multiplication des réunions, la remise en cause des horaires disciplinaires et une mise en concurrence des disciplines peuvent favoriser les tensions et les risques psychosociaux. Les conditions de travail seront dégradées

Ainsi, à la suite des réponses du questionnaire RPS que nous allons étudier, seules des protections tertiaire, certes très utiles, seront proposées,... mais ce n'est qu'un traitement des symptômes.

Pourtant, pour FO, la meilleure façon de traiter les risques psycho sociaux, c'est de ne pas les provoquer.

Jean-François LAREQUIE  
Eric MARTEL  
Représentants FNEC FP Force Ouvrière au CHSCTA

\* Le chef d'établissement a été, lui même, victime d'une agression par un élève de l'établissement, il y a quelques semaines.